

PROJET PÉDAGOGIQUE

2025-2026



CARNOT

Accueil de loisirs Carnot
47 bis rue carnot 95130 FRANCONVILLE
01.39.32.68.76 / 06.47.16.00.25
clm.carnot@ville-franconville.fr

GOUGET Laetitia

Table des matières

I. LE CONTEXTE	3
1) Présentation de la ville	3
II. LE PROJET ÉDUCATIF	3
III. NOS OBJECTIFS ET MOYENS	4
1) Les objectifs de la structure	4
2) Les projets d'animations	6
IV. Présentation de la structure	7
1) Les locaux	7
2) Le public accueilli	8
3) Le fonctionnement général	8
V. LES RÈGLES DE VIE ET SANCTION	12
VI. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	13
1) Organigramme de la structure	13
2) Rôles, missions et évaluations	14
Le directeur	14
L'animateur	14
L'évaluation	15
VII. RAPPELS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	16
1) Les soins	16
ANNEXES	18
1) Les indispensables en sortie	18
2) Les déplacements en groupe dans la rue	19
3) Les déplacements en groupe en car	19
Rôle et responsabilités du chef de convoi	20
Avant le départ	20
Pendant le transport	21
Conditions de sécurité dans le véhicule	21

I. LE CONTEXTE

1) Présentation de la ville

La ville de Franconville-La-Garenne est située en région Île-de-France, dans le département du Val-d'Oise, au cœur de la vallée de Montmorency, entre la butte de Montmorency et celle du Parisis.

A 17 kilomètres au nord-ouest de Paris, Franconville fait partie des communes de la grande couronne de la banlieue parisienne. C'est la cinquième ville du département avec 38 024 habitants (INSEE 2022).

L'accueil de loisirs est situé dans le quartier **Vieux marché**. À proximité de la gare de Franconville, il est composé principalement de pavillons et de nouveaux appartements. Environ 2 960 habitants dépendent de ce quartier et ils sont majoritairement dynamiques. Il y a 30 commerces de proximité, dont des restaurants et un supermarché.

♦ La direction enfance :

La commune est composée de 14 accueils de loisirs (11 accueils maternels et 3 accueils élémentaires).

Les coordinatrices enfance sont Stéphanie BESNARD et Séverine GUERRE

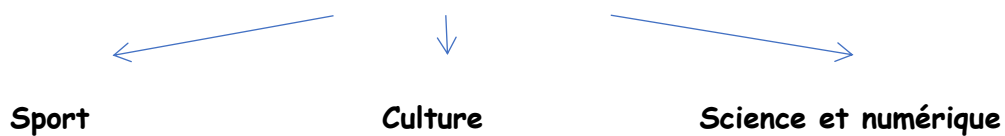
II. LE PROJET ÉDUCATIF

Le **projet éducatif du territoire** (PEDT) a été mis en place cette année, pour une durée de 5 ans. Ce projet donne les orientations, les axes d'actions éducatives et les priorités que comptent mettre en œuvre les différents partenaires de la ville.

Les objectifs généraux du projet éducatif territorial 2025-2030 sont :

- Maintenir et développer les liens entre les différents acteurs
- Réaffirmer les valeurs de la République et de la laïcité
- Favoriser l'égalité des chances et la solidarité
- Encourager l'accès à la culture, au sport et au numérique
- Sensibiliser au respect de l'environnement, au développement durable et à la santé

Le plan mercredi est la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant. Il est basé sur trois axes :



III. NOS OBJECTIFS ET MOYENS

1) Les objectifs de la structure

La plupart du temps, l'enfant fréquente l'accueil de loisirs non pas par choix, mais par nécessité, car les parents ont des obligations professionnelles. Chaque enfant a des besoins, un rythme et des envies différentes. Il est donc important de respecter l'enfant dans son individualité tout en lui permettant de développer des liens sociaux.

Sensibiliser les enfants à la protection de la nature et à l'importance du recyclage

Découvrir la nature
et ses éléments

Comprendre les
gestes simples du
tri et du recyclage

Réutiliser des matériaux
pour créer des objets ou
des œuvres artistiques

Comment ?

Proposer des ateliers en lien avec les plantations, les animaux, les saisons
Réaliser des sorties nature (parc, jardin...) pour observer les arbres, insectes...

Aménager des espaces de plantations (plantes et/ou fruits et légumes)

Réaliser des jeux à l'aide de matériaux de récupération

Installation de bac de tri en lien avec une association

Impliquer les familles dans la récupération de matériel de récup pour réaliser des ateliers avec les enfants (rouleaux, bouchons, boites...)

Sensibiliser et valoriser la diversité culturelle auprès des enfants

Promouvoir la créativité à travers des activités inspirées de

Découvrir les traditions et les fêtes du monde

Favoriser les échanges et la coopération entre enfants des différents accueils de loisirs

Comment ?

En mettant les pays sur la carte du monde
En créant des liens avec tous les accueils de loisirs
Par la découverte de différentes cultures et pays à travers des activités
En s'immergeant grâce aux décors
En accompagnant les enfants aux expositions

Favoriser la notion d'autonomie chez l'enfant

Favoriser le laisser-faire

Permettre à l'enfant d'évoluer à son rythme

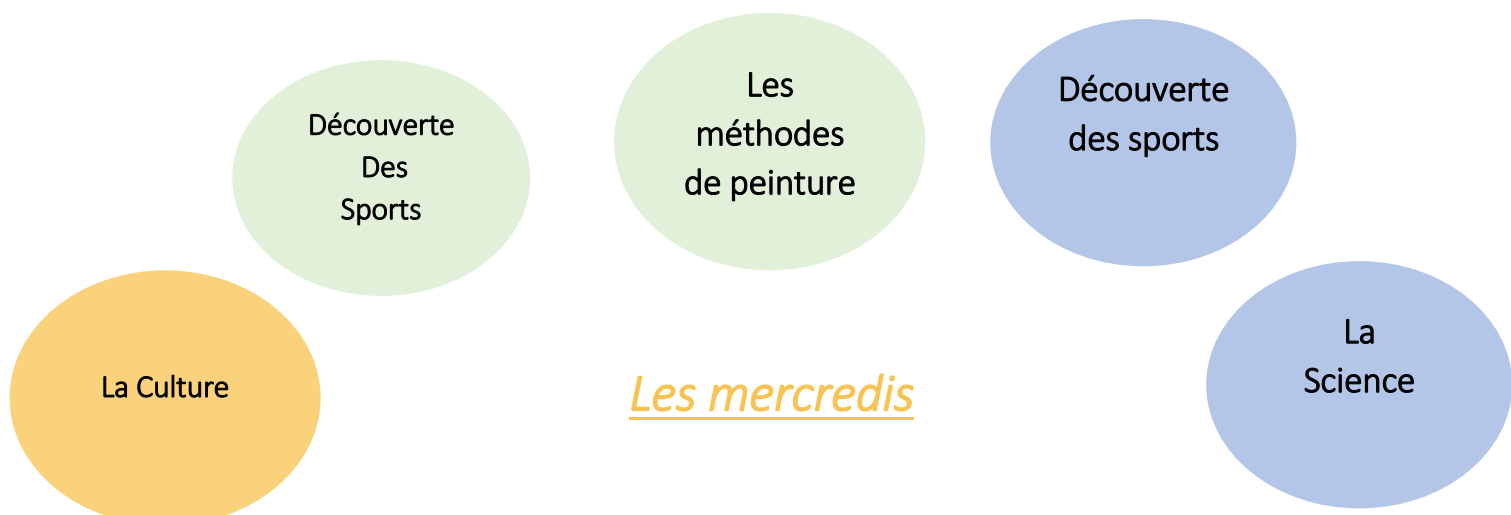
Responsabiliser l'enfant en l'impliquant dans sa journée

Comment ?

Mettre en place un fonctionnement qui donne la possibilité à l'enfant de faire seul
Aménager différents espaces répondant aux besoins des enfants.
Mettre à disposition du matériel pour que l'enfant puisse l'utiliser en toute autonomie
Permettre à l'enfant de choisir son activité ou de ne pas en faire
Accompagner l'enfant dans la découverte de soi et de son environnement
Mettre en place des ateliers « Montessori »

2) Les projets d'animations

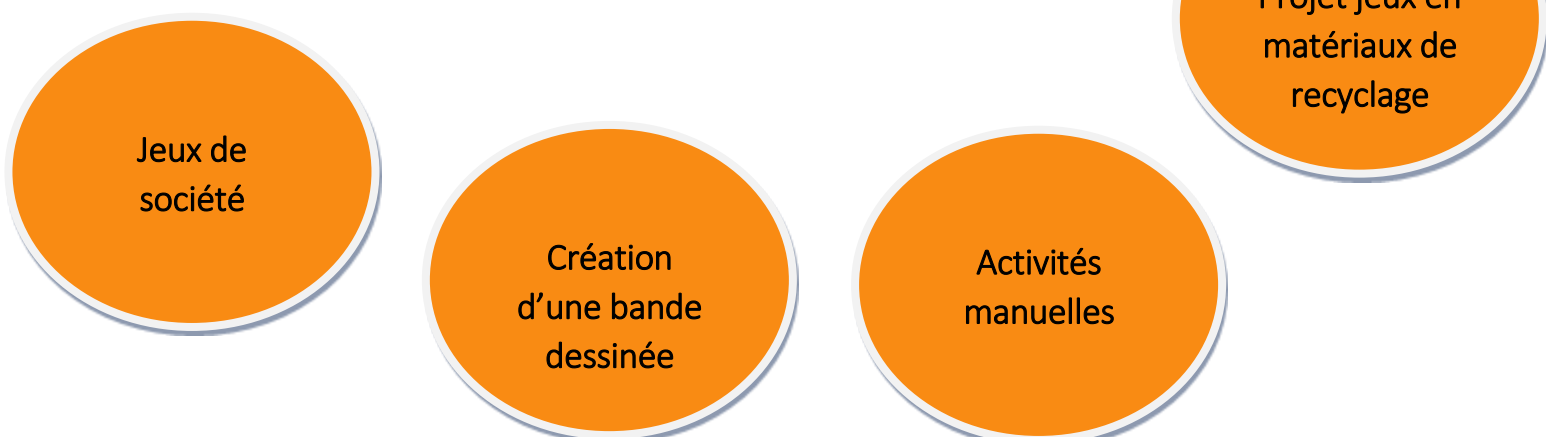
Pour répondre aux objectifs de l'année 2024-2025, les animateurs mettront en place différents projets :



Les mercredis



Les ateliers de la pause méridienne



IV. Présentation de la structure

C'est une structure municipale habilitée par la SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) sous les numéros :
0950051AP000225-E01 pour les temps périscolaires de la semaine
0950051AP000325-E01 pour les temps périscolaires mercredi

1) Les locaux

L'accueil de loisirs mutualise son espace avec la restauration scolaire. Le bâtiment est indépendant des écoles élémentaires et maternelles.

Nous disposons :

4 réfectoires

1 office de
restauration

3 blocs
sanitaires

1 bureau de
direction

1 infirmerie

Nous mutualisons des espaces avec l'école et nous avons accès à :

1 dortoir

1 cabanon avec
vélos/trottinettes

1 salle de motricité

1 salle « Scoubidou »

2 cours

1 salle bibliothèque

2) Le public accueilli

L'accueil de loisirs Carnot accueille les enfants qui fréquentent le groupe scolaire maternel et élémentaire du même nom.
Il peut accueillir 130 enfants maximum.

3) Le fonctionnement général

La structure est ouverte toute l'année sur les temps périscolaires et extrascolaires.

	Matin	Soir	Mercredis
Temps périscolaire	7h00-8h20	16h30-19h00	7h00-19h00
Pause méridienne	11h30-13h25		
Vacances + Mercredis	7h00-19h00		



Modalité d'inscription : elle s'effectue via le Portail famille ou au guichet unique

Pour les mercredis : une semaine avant maximum

Pour les vacances : calendrier d'inscription avec date butoir

Pour le pré et postscolaire et la pause méridienne : jusqu'à la veille (23h59).

L'accueil du matin

L'accueil du matin est un moment relais dans la journée de l'enfant. Il passe de l'univers familial à celui de la collectivité. Chaque enfant ayant un rythme différent, il est important que ce relais se fasse en douceur et de créer un climat convivial tant par l'attitude de l'animateur que par l'aménagement des locaux. Des espaces de jeux, où l'enfant pourra évoluer en autonomie, seront installés afin de répondre aux besoins de chacun.

De 7h à 8h20

L'accueil de tous les enfants se fait à l'entrée principale.

Un animateur est en charge d'accueillir les familles et de noter l'enfant par une croix sur le listing et sur la tablette.

Deux animateurs sont dans la salle des petits et un dans la salle verte. Ils jouent avec les enfants et proposent des activités adaptées.

A 8h20

Les animateurs amènent les enfants dans les classes après avoir compté les enfants et après avoir effectué un appel nominatif des enfants. Les animateurs inscrivent les différents effectifs sur un tableau situé dans le couloir, face au bureau.

L'accueil du soir

16h20

Les animateurs installent le goûter

16h30

Les animateurs vont chercher les enfants dans les classes à l'aide des fiches d'appel. Ils s'assurent du nombre d'enfants et rejoignent les réfectoires maternels pour le goûter. Les enfants passent aux toilettes et/ou se lavent les mains avant de manger. Un animateur est présent dans les toilettes afin d'assurer la sécurité et d'aider les enfants qui en auraient besoin.

16h40

Le goûter se fait dans une ambiance conviviale. C'est un moment d'échange que les animateurs doivent partager avec les enfants.

17h00

À la fin du goûter, les enfants débarrassent leur table (déchets, empiler les verres, rassembler les petites cuillères) accompagnés d'un animateur afin d'amener l'enfant à faire seul (attention à ne pas jeter la vaisselle de la cantine).

Les enfants vont ensuite se laver les mains. Un animateur est présent dans les toilettes afin d'assurer la sécurité et d'aider les enfants qui en auraient besoin.

17h00

L'accueil des familles se fait :

- **Par l'entrée principale pour TOUS**

L'animateur en charge de l'accueil des familles ne devra pas s'absenter de la porte.

Un petit moment d'activité de groupe (chansons, lecture d'une histoire ou petits jeux d'expression) sera favorisé après le goûter.

Après ce temps, des pôles de jeux ainsi que des activités seront proposés aux enfants.

Durant ce temps, l'animateur est force de proposition et joue avec les enfants.

Un animateur sera en charge d'accueillir les familles, et de noter le départ des enfants sur le listing. Il devra également s'assurer que chaque famille remplisse le cahier d'émargement afin de permettre à chaque enfant de sortir en toute sécurité.

Il doit également vérifier que la personne à qui nous remettons l'enfant est autorisée à le faire.

19h00

Une pièce d'identité pourra être demandée

Fermeture de la structure

Les animateurs doivent vérifier que toutes les portes et fenêtres sont fermées et les chasses d'eau tirées. Ils doivent également remettre les tablettes et les listings dans la bannette prévue à cet effet.

Temps périscolaire mercredi

La structure est ouverte de 7h00 à 19h00.

L'accueil des enfants le matin se fait de **7h à 9h15**

Les portes s'ouvrent à **16h30** pour récupérer les enfants le soir jusqu'à **19h**.

Plusieurs réservations possibles :

- Accueil journée complète
- Départ matin : 11h30-12h00 (sans repas)
- Départ matin + repas : 13h30 (avec repas)
- Arrivée repas + après-midi : 11h30
- Arrivée après-midi : 13h30

Journée type d'un mercredi et/ou vacances

Horaires	Déroulement	
7h00-9h15	<p>Accueil des enfants échelonné.</p> <p>L'équipe d'animation prépare la salle, en proposant différents pôles d'activités.</p> <p>L'équipe devra veiller à ce que les enfants déposent leurs affaires et se lavent les mains, elle note les informations nécessaires, se rend disponible pour le public et interagit avec le public.</p>	
9h15-10h00	<p>Rangement de la salle (les animateurs accompagneront les enfants sous forme de jeux, afin que la salle soit rangée).</p> <p>Rassemblement des enfants afin de faire l'appel.</p> <p>Un temps d'échange est mis en place avec les enfants (chansons, petites histoires, petits jeux de concentration...).</p> <p>Présentation de la journée au public.</p>	
10h00-11h30	<p>Les ateliers sont proposés aux enfants selon le programme d'activités.</p> <p>(la préparation et le rangement d'un atelier s'effectuent avec l'aide des enfants.)</p>	
11h30-12h00	<p>Rassemblement des enfants, et un petit bilan de la matinée est réalisé avec les enfants.</p>	
12h00-13h00	<p>Les enfants déjeunent avec leur groupe de référence.</p> <p>Lors du repas, les enfants sont incités à goûter à tous les plats proposés, mais en aucun cas ils ne seront forcés.</p> <p>A la fin du repas, les enfants seront accompagnés par les animateurs, pour débarrasser leurs assiettes et couverts en bout de table.</p>	
13h00-13h45	<p>Regroupement des enfants pour les informer du temps calme mis en place (relaxation, petites histoires, dessins, jeux de société...)</p>	
14h00-15h30	<p>Pour les petits :</p> <p>Les petits sont amenés à la sieste.</p>	<p>Pour les moyens/Grands :</p> <p>Les ateliers sont proposés aux enfants selon le programme d'activités.</p> <p>(la préparation et le rangement d'un atelier s'effectuent avec l'aide des enfants).</p>
15h30-16h00	<p>Les enfants aident au rangement des ateliers et réalisent un dernier bilan avec l'équipe d'animation.</p> <p>Les enfants sont sollicités pour préparer le goûter.</p>	
16h00-16h30	<p>Le goûter se déroule dans les mêmes conditions que le repas du midi.</p>	
16h30-19h00	<p>Départ des enfants échelonné.</p> <p>Un animateur ou un membre de la direction accueillera les familles, il devra vérifier l'identité de la personne venant chercher l'enfant. Les animateurs proposent de terminer les activités de la journée inachevées et participent à la mise en place de jeux libres.</p> <p>19h00 : si les familles sont en retard : appeler la famille et faire signer le cahier de retard.</p>	

V. LES RÈGLES DE VIE ET SANCTION

Les règles de vie

Pour garantir une organisation harmonieuse au sein du groupe (enfant/enfant, enfant/animateur, animateur/animateur) il est important de poser des règles, elles rappellent les droits et les devoirs de chacun.

À différentes échelles, nous trouvons :

- la réglementation des accueils collectifs de mineurs qui fait partie des règles non négociables
- le règlement d'une structure, son fonctionnement
- les règles de vie ou charte que l'animateur va élaborer avec son groupe d'enfants afin de poser des repères à chacun. Elles doivent être simples, claires et adaptées à l'âge de l'enfant accueilli.

La sanction

Elle intervient lorsqu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles.

L'animateur devra déterminer une sanction qui permettra à l'enfant de comprendre son erreur et de pouvoir ensuite retrouver sa place dans le groupe.

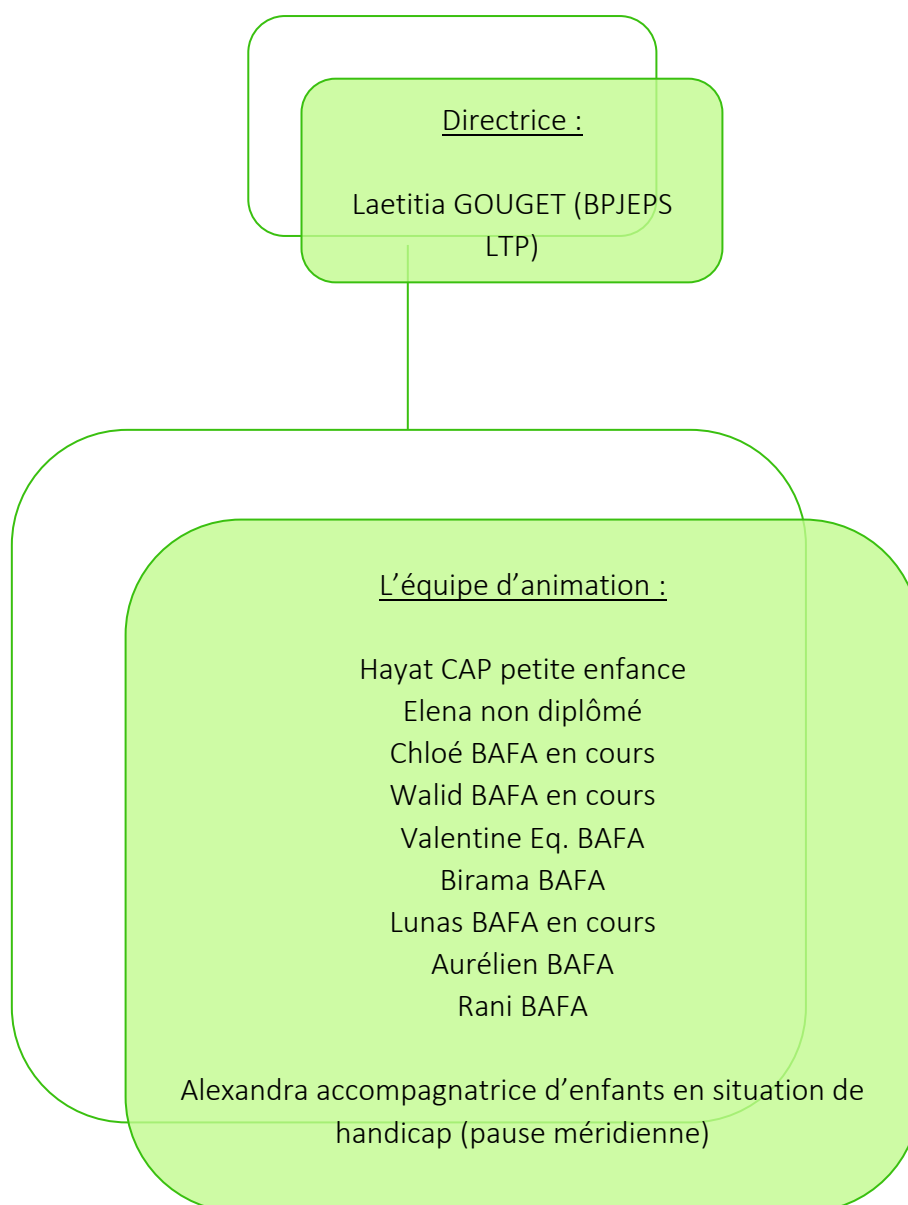
Elle devra être justifiée, expliquée, comprise de l'enfant et proportionnelle à l'acte.

Elle devra avant toute chose respecter la personne, elle ne sera donc ni blessante, ni vexante.

Il est important de toujours mesurer les conséquences pour la personne lors d'une décision trop hâtive.

VI. L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

1) Organigramme de la structure



2) Rôles, missions et évaluations

Le directeur

Rappel des 5 fonctions de direction (arrêté du 15.07.15, Art.25)

- Diriger les personnels et assurer la gestion de l'accueil
- Élaborer et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Développer les partenariats et la communication

Pour répondre à cela :

- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants et de son équipe d'animation.
- Il rédige et veille à l'application du projet pédagogique.
- Il veille au respect de la réglementation SDJES en vigueur et au règlement intérieur.
- Il veille à la bonne prise en charge des PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il assure la gestion administrative et financière de la structure.
- Il organise et anime les réunions.
- Il a un rôle formateur auprès de ses animateurs.
- Il est le lien entre tous les partenaires (familles, services).

L'animateur

Rappel des 5 fonctions et aptitudes de l'animateur (arrêté du 15.07.15, Art.9)

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité,
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs,
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et veiller notamment à prévenir toutes formes de discrimination.
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Pour répondre à cela :

- Il participe à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il respecte la réglementation DDCS en vigueur et le règlement intérieur.
- Il fait preuve de bon sens.
- Il sait se remettre en question.
- Il est ponctuel.
- Il participe activement aux réunions.
- Il est disponible.
- Il gère son temps, ses émotions et sa fatigue.
- Il est garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Il prend en charge les PAI (Protocole d'Aide Individualisé).
- Il est à l'écoute des besoins des enfants et y répond.

L'évaluation

Avec qui et par Qui :

La direction

L'équipe d'animation

Les enfants

Les parents

Quand :

Tout au long de l'année, durant le bilan de fin de journée avec les enfants

Lors des temps informels comme les temps calmes

Lors des réunions avec l'équipe d'animation

Comment :

Par des bilans à chaque fin de session

Par des outils adaptés à l'âge des enfants (tableau smiley, pouces...)

Par des grilles d'observation pour les animateurs

Par l'observation

Par l'échange avec les familles

Tous les jeudis après-midi, l'équipe se réunie :

Pour échanger, préparer et organiser nos différents temps d'accueils

Des temps de formation seront proposés tout au long de l'année à l'équipe d'animation.

Basé sur l'échange de pratiques, le débat et l'apport de techniques, il permettra aux animateurs d'avoir les outils nécessaires pour prendre les décisions adéquates face à un enfant.

VII. RAPPELS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

1) Les soins

Penser à se désinfecter les mains avant n'importe quel soin et à porter des gants stériles selon l'ampleur de la plaie, ne jamais toucher la plaie avec nos doigts afin d'éviter une infection et/ou contamination.

La boîte à pharmacie se situe dans l'infirmierie.

Il y a également des trousse de secours afin de pouvoir réagir rapidement en cas de petites blessures.

Aucun médicament ne peut être administré, même avec prescription médicale, en dehors des PAI. Les fiches sanitaires (avec indication allergies) des enfants sont situées dans l'infirmierie.

En cas de réaction aux soins donnés ou d'aggravation de l'état de l'enfant, appeler immédiatement le SAMU (15) et les parents. Si déplacement de l'enfant à l'hôpital, celui s'effectue uniquement dans un véhicule de secours (SAMU, pompiers).

En cas de choc à la tête, appeler le SAMU (15) et les parents afin qu'ils puissent être informés et maintenir une surveillance

TOUS les soins doivent être inscrits dans le cahier de soins

Il est important d'avoir un comportement et un discours rassurant auprès de l'enfant et lors de l'appel aux familles afin de ne pas créer d'inquiétude.

En cas de doute, ne pas hésiter à demander conseil auprès de ses collègues et/ou de sa hiérarchie afin de ne pas commettre d'erreurs.

a) Les accidents

En cas d'accident quel qu'il soit, l'animateur se doit d'adapter son comportement de la manière la plus calme afin d'agir au mieux face à l'accident. Si celui-ci ne s'en sent pas capable, il se doit de déléguer.

Par la suite, il doit suivre le protocole suivant :

Protéger : mettre tout en œuvre afin d'éviter qu'un autre accident plus grave ne survienne soit pour le blessé, soit pour les personnes présentes, soit pour la personne elle-même.

Alerter : téléphoner aux SAMU 15 ou au 112 (si nécessaire) en se présentant, donnant ses coordonnées, précisions sur l'accident, localisation.

Secourir : rester près de l'enfant, ne pas le déplacer (sauf cas de nécessité), baliser le lieu, le couvrir, le rassurer. Ne lui donner « ni à boire, ni à manger ». Faire les premiers gestes si possible (exemple : position latérale de sécurité), mais ne pas intervenir au-delà des compétences.

b) Les PAI

Les enfants ayant des allergies alimentaires ou médicamenteuses, des traitements médicaux réguliers ont un traitement spécifique.

Pour les enfants ayant :

- des allergies alimentaires, leurs repas sont préparés par les familles, et apportés dans une glacière,
- des allergies médicamenteuses, aucun médicament n'est délivré sans ordonnance.
- des traitements médicaux, ils se trouvent dans un sachet fermé avec la fiche de l'enfant et le traitement approprié en cas d'accident.
- des troubles du comportement

La liste des enfants ayant un PAI, ainsi que les PAI et les médicaments s'y rapportant se trouvent dans l'infirmerie de l'accueil de loisirs.

Il est impératif de vérifier régulièrement la liste des PAI ainsi que la présence et la validité des médicaments, si le PAI en comporte.

c) Sécurité incendie

Toutes les personnes intervenantes auprès des enfants doivent connaître la procédure d'évacuation incendie ainsi que l'emplacement des extincteurs.

Des plans des locaux ainsi que les consignes d'évacuation sont affichés dans la structure. Des exercices d'évacuation sont mis en place durant l'année.

ANNEXES

Les sorties :

1) Les indispensables en sortie

Remplir au bureau une feuille de sortie sur laquelle l'animateur précise :

- Le lieu de la sortie
- Le nombre d'enfants
- Les prénoms des animateurs
- Les nom et prénom de chaque enfant
- L'heure de départ et de retour

Prendre :

- Une trousse à pharmacie complète
- Un téléphone portable contenant les coordonnées de la structure
- Une liste des enfants ainsi que la liste des contre-indications médicales
- Les fiches de renseignements des enfants (via la tablette)
- Le Plan d'Accueil Individualisé et les médicaments des enfants qui en ont.

L'animateur doit s'assurer que chaque enfant a l'équipement nécessaire à l'activité qui sera pratiquée (casquette ou vêtement de pluie selon la météo, bouteille d'eau, gants pour la patinoire, affaires de piscine, baskets pour le gymnase...).

Lors des grandes sorties de groupes, il est nécessaire que chaque enfant ait un accessoire (bracelet, badge, tour de cou, gilets etc.) qui indique le nom et le numéro de téléphone de l'accueil de loisirs ainsi que le nom et le numéro de téléphone d'un animateur qui part en sortie.

Au retour de sortie, il ne faut pas oublier de noter sur le cahier d'infirmier toutes les interventions effectuées durant la sortie.

Lors d'une sortie, les horaires d'accueil peuvent être modifiés

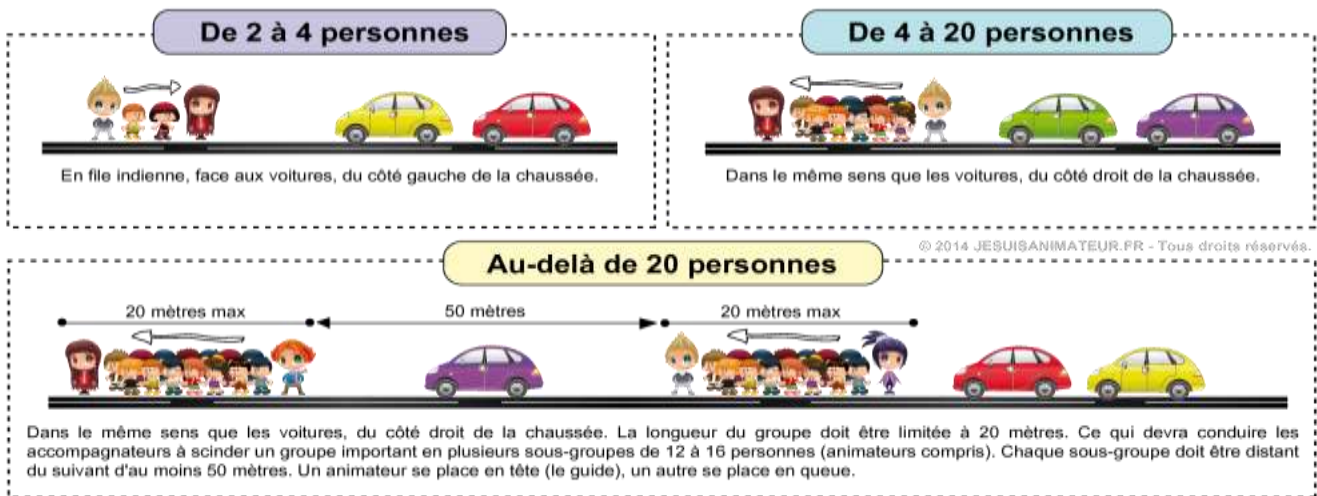
2) Les déplacements en groupe dans la rue



Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, il est impératif de respecter **le taux d'encadrement** exigé dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un **repérage d'itinéraire** qui sera ensuite transmis au directeur de la structure. Il est fortement recommandé de s'équiper **d'accessoires de sécurité** (brassards, gilets, etc.).

Lorsqu'une chaussée est bordée **d'emplacements réservés aux piétons** (trottoirs, accotements), **ils sont tenus de les utiliser**. Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés **ou en l'absence de ceux-ci, les piétons peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires**.



Avant toute sortie, il est indispensable de prévoir le **listing ainsi que les fiches sanitaires des mineurs** concernés par la sortie, la **trousse de secours**, un **moyen de communication** ainsi **qu'un récapitulatif des principaux numéros d'urgences** (Samu, Pompiers, centre antipoison...) et **coordonnées téléphoniques de la structure et de ses responsables**. Il est également important de confier au responsable du séjour un exemplaire du listing des mineurs concernés par la sortie. Prévoyez de l'eau.

3) Les déplacements en groupe en car



Lors d'un déplacement en car ou en bus avec des mineurs, il est impératif de respecter **le taux d'encadrement** exigé dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM). **Le chauffeur n'est en aucun cas pris en compte dans ce taux d'encadrement.**

L'organisateur - ou bien le directeur - est tenu **de désigner un chef de convoi, d'établir une liste nominative des passagers et de placer un animateur à proximité de chaque porte et issue de secours.** En cas de voyage de nuit, **une veille permanente doit être assurée** par au moins un des accompagnateurs.

Le temps du trajet est **un temps de travail à part entière** pendant lequel le chef de convoi et les animateurs sont tenus à une **obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité** s'agissant des mineurs qui sont sous leur garde.

Avant chaque trajet, les animateurs doivent **impérativement rappeler les consignes de sécurité** et veiller à ce que les enfants soient **correctement assis** (l'utilisation de strapontins est interdite) et **portent leur ceinture de sécurité.**

Rôle et responsabilités du chef de convoi

Le chef de convoi est désigné par l'organisateur ou le directeur du séjour, il **est responsable - par délégation - du convoi.** À ce titre, il doit **s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement.** Il communique régulièrement avec le chauffeur et doit - si nécessaire - prévenir l'organisateur voire les autorités compétentes (police, gendarmerie ou DREAL), en cas de doute sur **l'état du véhicule** (état des pneus, etc.), sur **le comportement du chauffeur** (alcoolémie, fatigue du conducteur, etc.) ou bien sur sa **conduite** (respect du Code de la route, vitesse maximale, heure et amplitude de conduite, etc.).

Avant le départ



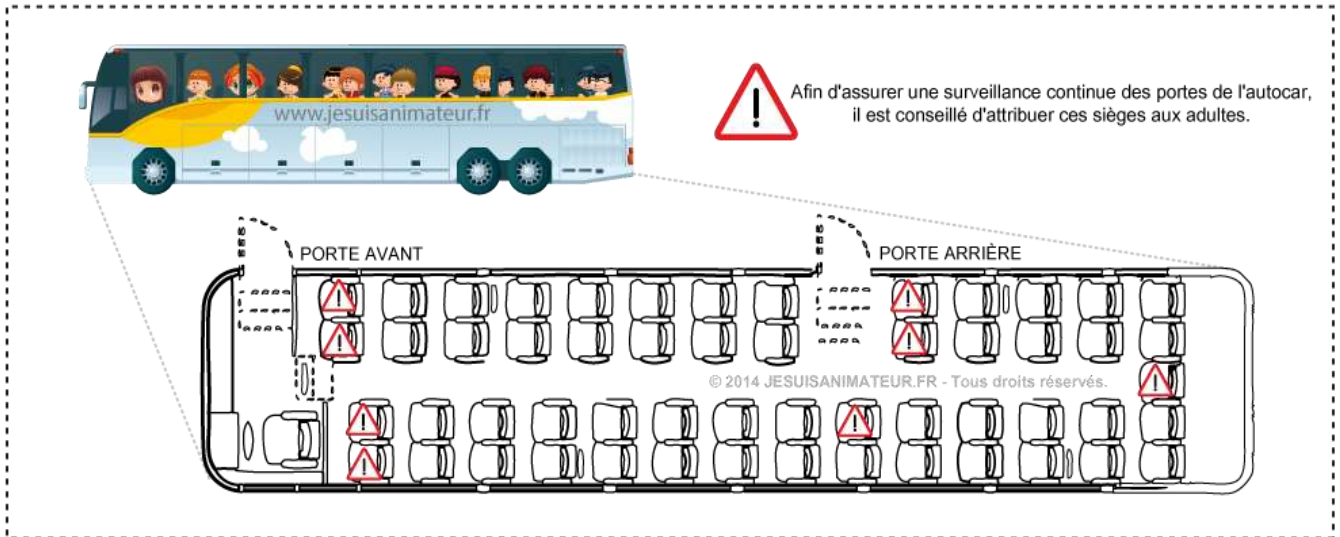
- Avoir pris connaissance de **la législation relative à l'accompagnement des groupes d'enfants** en ACM
- Avoir pris connaissance du **contrat organisateur / transporteur**
- Être en possession de la **liste nominative des passagers** (en double exemplaire dont l'un est à remettre à l'organisateur ou au directeur) et de la législation relative au voyage (confiée par l'organisateur)
- **Pointer les enfants** présents au départ / après chaque arrêt du car
- **Informers l'équipe** du nombre d'enfants et des règles à respecter

Pendant le transport



- **Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie** ainsi que les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage
- Veiller à ce que les enfants soient **correctement assis** durant le trajet et **portent leur ceinture de sécurité.**
- Veiller à ce qu'aucun sac n'encombre l'allée centrale du car
- Veiller à placer **un animateur près de chaque porte (avant, milieu et arrière) de l'autocar**

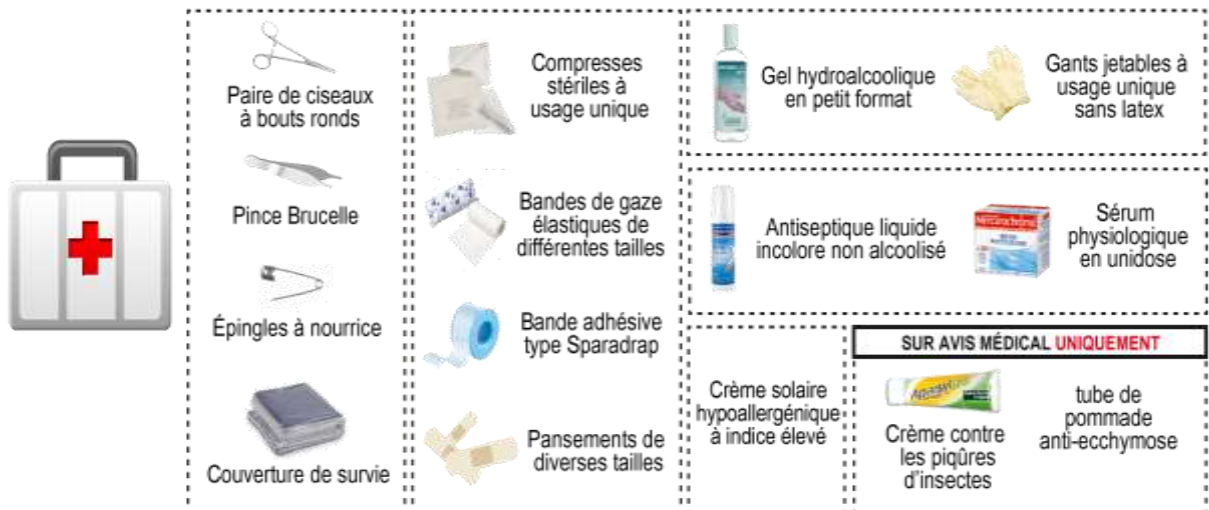
Conditions de sécurité dans le véhicule



Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer afin de mieux contrôler les effectifs. Un animateur doit être présent au niveau de chaque porte de l'autocar (avant, milieu et arrière). Tout au long du trajet, veiller à ce que les enfants soient correctement assis et portent leur ceinture de sécurité (si le car en est équipé).

Trousse de secours

Il est recommandé d'équiper sa trousse de secours des produits et matériels ci-dessous :



© 2014 JESUISANIMATEUR.FR - Tous droits réservés.



CONSIGNES EN CAS D'INCENDIE

Le premier adulte ayant connaissance d'un départ de feu déclenche l'alarme en appuyant sur le boîtier rouge (situé près des issues de secours), le plus proche et appelle les pompiers (18)

Les animateurs :

- ✓ Rassemblent les enfants dans leur salle et dans le calme
- ✓ Se munissent des cahiers d'appel
- ✓ Se dirigent vers le point de rassemblement en veillant à être placés de la manière suivante :
 - 1 animateur à l'avant du rang
 - 1 animateur à l'arrière du rang

LE POINT DE RASSEMBLEMENT : DANS LA COUR ÉLÉMENTAIRE

Le dernier animateur de chaque groupe à quitter le bâtiment vérifie qu'il n'y ait plus personne dans le bâtiment

Il faut fermer toutes les fenêtres et portes sur notre passage.

Sur le point de rassemblement, les animateurs procèdent à l'appel des enfants de leur groupe.

Nous pourrions retourner à l'intérieur du bâtiment qu'après en avoir reçu l'autorisation.